

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3264

présenté par

Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et Mme Voynet

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	994 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Garantie universelle des loyers (ligne nouvelle) ( <i>ligne nouvelle</i> )	994 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	994 000 000	994 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, qui a été adopté par la commission des finances lors des débats sur le PLF 2025, nous proposons la mise en place d'une garantie universelle des loyers (GUL). Il s'agit d'un dispositif public de garantie des loyers, permettant d'indemniser les propriétaires lorsque leurs locataires se retrouvent en situation d'impayé de loyer.

Une telle mesure est urgente : en effet les expulsions locatives se multiplient : un record du nombre d'expulsions locatives a une fois de plus été battu avec 24.556 ménages expulsés en 2024, chiffre en hausse de 29 % par rapport à 2023, année où ce chiffre avait déjà augmenté de 23 % par rapport à 2022. Sur le long terme, le nombre d'expulsions a presque quadruplé en 20 ans (6.300 expulsions en 2001). C'est le fruit de politiques qui s'acharnent sur les plus pauvres (baisse des APL, loi Kasbarian qui a facilité les expulsions) et creusent les inégalités (cadeaux fiscaux aux plus riches au lieu de mener une politique de redistribution des richesses).

Il est urgent d'inverser cette tendance en instaurant le système de garantie universelle des loyers, qui pourrait être financé par une cotisation de 2 à 2,5 % des revenus locatifs. En effet, d'après un rapport de l'Inspection générale des finances de 2013, cette mesure coûterait entre 245 et 994 millions d'euros. Il est à noter qu'elle permettrait également d'éviter les coûts sociaux et économiques causés par les expulsions locatives.

Cette mesure permet non seulement d'éviter les expulsions, mais aussi de garantir à toutes et tous l'accès à un logement digne, en garantissant aux propriétaires le paiement du loyer.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 994 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement un nouveau programme « Garantie universelle des loyers ».
- Il réduit de 994 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement l’action 01 du programme 109 « aide à l’accès au logement ».

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés à l’aide à l’accès au logement.